



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° SQ-PCT-2021/01
portant nomination des membres des commissions de
contrôle chargées de la régularité des listes
électorales dans les communes de l'arrondissement
de Saint-Quentin**

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code électoral notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU l'arrêté préfectoral 2021-21 en date du 16 mars 2021 donnant délégation de signature à Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin ;

VU la proposition des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Saint-Quentin en date des 9 et 19 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

ARTICLE 2 : La sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Saint-Quentin le 19 MARS 2021

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation,
Le sous-préfet de Saint-Quentin

Corinne MINOT